



Dossier de presse

Février 2016

Les pharmaciens mobilisés pour la prévention du dopage

CONTACTS PRESSE

**Ministère de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports**

Anne Mendras

anne.mendras@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

01 40 45 96 82

**Mission interministérielle de lutte contre
les drogues et les conduites addictives**

Stéphane Idrac

stephane.idrac@pm.gouv.fr

01 42 75 69 62

Ordre national des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros & Sophie Matos

catherine.gros@prpa.fr / sophie.matos@prpa.fr

01 77 35 60 98

Sommaire

1- Être performant sans se mettre en danger	3
La réponse gouvernementale	3
L'engagement des pharmaciens	4
2- Des outils d'information et de sensibilisation	5
3- Les principaux messages	6
Pour les pharmaciens	6
Consulter la liste des substances interdites	6
Rappeler les recommandations nutritionnelles chez le sportif	6
Pour les sportifs	6
Des conseils nutritionnels	6
Une information sur les risques liés à la consommation de compléments alimentaires	6
Présentation de la norme AFNOR NF 94 001	7
4- Les grandes étapes de la campagne	7
Les actions du Cespharm	7
Des relais institutionnels	8
Une évaluation des actions dès le premier semestre 2016	8
ANNEXE : Les partenaires de la campagne	9

Le 24 février 2015, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens s'engageait, en signant une convention avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à participer à la prévention du dopage lié à l'usage de compléments alimentaires chez les sportifs amateurs et professionnels.

Un an plus tard, pour concrétiser cet engagement sur le terrain de l'officine, l'Ordre, par l'intermédiaire du Cespharm, lance une campagne de santé publique et met à la disposition des pharmaciens et des sportifs, des outils pour les accompagner dans cette démarche préventive. Le réseau officinal est mobilisé à cet effet.

L'élaboration conjointe de cette campagne, avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et la MILDECA, est au cœur des actions de sensibilisation des pharmaciens et des sportifs. La lutte contre le dopage constitue une mission à part entière du pharmacien, acteur clé de la prévention, grâce à sa proximité avec la population et son expertise des médicaments et compléments alimentaires.

1- Être performant sans se mettre en danger

La quête du dépassement de soi, de plus en plus valorisée dans nos sociétés occidentales, conduit nombre de sportifs à recourir à des compléments alimentaires afin d'accroître leurs performances. De manière générale, 16 à 40 % des adultes en consomment (chiffres synadiet et Credoc 2010).

Ce marché, particulièrement dynamique, affichait d'ailleurs une progression de 6,4 % en 2014.

Or, certains de ces compléments alimentaires peuvent contenir des molécules dopantes interdites par l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) et/ou avoir des effets néfastes pour la santé. Différentes études internationales ont montré des contaminations par des produits dopants non mentionnés sur l'étiquetage pour 15 à 25 % des compléments alimentaires analysés¹.

→ La réponse gouvernementale

Le Plan gouvernemental stratégique 2013-2017 de la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a appelé « une réponse publique » intégrant « *outre le dopage sportif, le dopage « récréatif » et l'usage de « drogues de performance »*, dans un cadre promouvant la coopération opérationnelle entre les différents acteurs de la lutte anti-dopage.

Ainsi, l'objectif de sensibilisation du grand public aux questions liées au dopage prévu dans le Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2015-2017 porté par le ministère chargé des sports se concrétise dans cette action et répond au Plan d'actions 2013-2015 de la MILDECA qui, dans sa mesure 8, comprend « *des actions d'information sur les compléments alimentaires dénués de contaminants dopants et respectant la norme AFNOR NF V94-001* ».

1. Green G.A .et coll. Clin. J. Sport Med. 2001 ; 11(4) : 254-9
Geyer H. et coll. Int. J. Sports Med. 2004 ; 25(2) : 124-9

Cette norme, conçue sous l'égide du ministère chargé des Sports et élaborée en 2012 avec l'ensemble des parties prenantes (industriels, fédérations sportives, administrations...), précise les exigences relatives au développement et à la fabrication des compléments alimentaires et autres denrées alimentaires destinés aux sportifs exempts de substances dopantes.

→ L'engagement des pharmaciens

Les sportifs n'ont pas toujours conscience du risque potentiel de dopage lié à la consommation de compléments alimentaires. Il est du rôle du pharmacien de les informer de la présence éventuelle de substances pouvant conduire à un contrôle antidopage positif et à des sanctions même chez un sportif de bonne foi.

En effet, comme l'indique le code de la santé publique (Art R. 4235-2 du CSP), le pharmacien d'officine « *doit contribuer à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale. Il contribue notamment à la lutte contre [...] le dopage* ».

« *Le pharmacien, spécialiste du médicament et de son bon usage, est un professionnel de santé à part entière. Il doit donc être un acteur essentiel dans la prévention du dopage lié à l'usage de compléments alimentaires* » souligne Isabelle Adenot, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les officines représentant un lieu privilégié de dispensation des compléments alimentaires (avec 51% des ventes totales), l'Ordre a décidé de mener des actions de sensibilisation et d'information, en direction des officinaux mais aussi du grand public.

En février 2015, il a signé avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports une convention de partenariat prévoyant la mise en œuvre d'actions visant à aider les pharmaciens à jouer pleinement leur mission dans la lutte contre le dopage lié à la consommation de compléments alimentaires. Cela se traduit concrètement par l'élaboration, par le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm), d'outils pour :

- accompagner les officinaux dans la diffusion des préconisations des pouvoirs publics sur la consommation de compléments alimentaires par les sportifs ;
- rappeler les recommandations nutritionnelles adaptées ;
- sensibiliser les compétiteurs sur l'importance de recourir à des produits dénués de substances dopantes.

« *Prévenir le dopage, c'est combattre les détournements d'usage des médicaments afin que le sport reste une activité profitable à la santé et offrant à tous les mêmes chances de réussite. Sur ce terrain, le pharmacien est en première ligne. En tant que dispensateur des médicaments, son rôle est d'être toujours en éveil, vigilant à l'égard des possibles dérives et conduites répréhensibles* » précise le Pr François Chast, président du Cespharm.

Le rôle des pharmaciens en matière de prévention du dopage s'exerce également en cas de prise de médicaments. Il conviendra d'alerter le sportif sur la présence d'une substance interdite par la réglementation anti-dopage dans un médicament, notamment en cas de médication officinale, et de lui rappeler les risques encourus.

Une campagne spécifique sur les médicaments concernés sera mise en place dans le cadre du second plan d'action de la MILDECA 2016 – 2017 et dans le cadre du Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2015-2017 du ministère chargé des Sports.

2- Des outils d'information et de sensibilisation



Une affiche « Avis aux sportifs ! Les compléments alimentaires ne sont pas des produits comme les autres » à apposer en officine afin de favoriser le dialogue entre les sportifs et les pharmaciens.



Un dépliant d'information « Avis aux sportifs ! Les compléments alimentaires ne sont pas des produits comme les autres » destiné aux sportifs.



Un document d'information professionnelle « Compléments alimentaires & dopage » destiné aux pharmaciens et aux équipes officinales. Il contient une information générale sur le dopage et les compléments alimentaires, ainsi que des éléments pratiques sur la conduite à tenir à l'officine.

3- Les principaux messages

→ Pour les pharmaciens

Consulter la liste des substances interdites

Cette liste est établie par l'Agence mondiale antidopage (AMA) et actualisée au minimum une fois par an. Elle est accessible sur le site de l'AMA ou via une application téléchargeable sur <https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions>.

A noter : l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) offre la possibilité d'identifier des produits interdits en entrant le nom de spécialités dans un moteur de recherche sur le site <https://www.afld.fr>.

Enfin, les antennes médicales de prévention du dopage proposent des permanences téléphoniques. Les coordonnées sont disponibles sur : <http://www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/>

Rappeler les recommandations nutritionnelles chez le sportif

Sauf situations particulières (pratique de certains sports, dépense énergétique très importante, environnements climatiques extrêmes...), une alimentation équilibrée et variée permet d'apporter l'essentiel des nutriments nécessaires pour couvrir les besoins d'un sportif en bonne santé.

Proposer une offre de compléments alimentaires garantissant l'absence de risque pour le sportif : compléments alimentaires autorisés en France (porteurs de la mention « complément alimentaire » sur l'emballage) et répondant à la norme AFNOR NF V 94001.

Promouvoir la norme AFNOR NF V 94-001

Cette norme permet aux sportifs de connaître les compléments ou les denrées alimentaires ne contenant pas de substances dopantes.

→ Pour les sportifs

Des conseils nutritionnels

La nutrition étant un élément essentiel de la réussite sportive, l'alimentation doit être variée et équilibrée. Un apport supplémentaire en vitamines, minéraux et nutriments peut se justifier en cas de dépenses énergétiques importantes.

L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) propose aux sportifs des fiches pratiques et une application spécifique pour optimiser les effets de l'entraînement par des stratégies nutritionnelles adaptées.

Une information sur les risques liés à la consommation de compléments alimentaires

Une consommation inadaptée, trop importante ou encore l'interaction avec des médicaments, ou d'autres compléments alimentaires, peuvent exposer à des risques pour la santé. Il en est de même pour la consommation de compléments alimentaires non autorisés en France, achetés sur internet sans garantie du fabricant. D'où l'importance d'inciter les sportifs à recueillir l'avis du pharmacien.

Présentation de la norme AFNOR NF 94 001

La mention de cette norme permet de rassurer les sportifs sur l'absence de substances dopantes dans les compléments alimentaires consommés. Il est par ailleurs important de se faire connaître en qualité de sportif auprès de son pharmacien pour bénéficier de conseils adaptés.

4- Les grandes étapes de la campagne

→ Les actions du Cespharm

Dès le mois de février 2016, une communication spécifique sera réalisée à l'intention des pharmaciens via les supports de communication de l'Ordre (journal et lettre électronique) et le site internet du Cespharm.

L'ensemble des outils d'information est téléchargeable sur le site du Cespharm (www.cespharm.fr) ; les affiches et les dépliants peuvent être commandés en ligne par les pharmaciens.

Une diffusion systématique est prévue auprès des 1 400 adhérents du programme « Vitrites d'éducation et de prévention pour la santé »².

The screenshot displays the Cespharm website interface. At the top, there is a navigation bar with the Cespharm logo and the text 'Pharmacien éducateur de santé' and 'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS'. Below this, there are several main sections:

- Actualités:** Two news items are visible. The first, dated 29/01/2016, is titled 'Vaccination : l'Académie de pharmacie publie une synthèse de ses travaux'. The second, dated 22/01/2016, is titled 'Campagne de vaccination antigrippale : prolongation jusqu'au 29 février 2016'.
- Participez aux campagnes:** A section titled 'Intoxication domestique' with a sub-section 'Monoxyde de carbone : sauvez des vies !'. It offers to download an article, a flyer, and a brochure.
- Prenez date:** A section listing dates for various events: 29/01/2016 (Journée internationale des maladies rares), 07/03/2016 (Mois de mobilisation contre le cancer colorectal), and 11/03/2016 (Journée nationale de l'Association française pour la contraception).
- Question flash:** A quick poll asking 'Vous sentez-vous concerné par la mission d'information sur le monoxyde de carbone ?' with 'Oui' and 'Non' options.
- Commander en ligne:** A sidebar on the left with a search bar and a list of documents to order, such as 'Le dossier pharmaceutique', 'Vous et votre traitement anticoagulant par AVK', 'La contraception d'urgence', 'Que faire en cas d'oubli de pilule', and 'Parler avec son pharmacien'.
- Les sites de l'Ordre des pharmaciens:** Logos for 'Ordre national des pharmaciens', 'eQo', 'AcQO', 'Meddispar', and 'VIGILANCE'.

2. Programme lancé en 2003 par le Cespharm pour inciter les pharmaciens à consacrer de façon permanente une partie de leur vitrine à l'éducation pour la santé et à la prévention

→ Des relais institutionnels

Des relais de communication seront par ailleurs assurés par les partenaires : ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et MILDECA.

→ Une évaluation des actions dès le premier semestre 2016

Une évaluation des actions menées sera réalisée au cours du premier semestre 2016. Elle sera à la fois :

- quantitative, en comptabilisant le nombre de commandes effectuées par les pharmaciens ainsi que le nombre de téléchargements ;
- qualitative : une enquête sera menée auprès d'un échantillon de pharmaciens et de sportifs sur la perception de cette campagne.

ANNEXE : Les partenaires de la campagne



Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports définit notamment les grands objectifs de la politique nationale du sport, en fixe le cadre juridique, notamment à travers le code du sport, et veille au respect de l'intérêt général.

La politique sportive nationale s'articule autour de quatre volets :

- l'organisation du sport de haut niveau, afin de maintenir le rang de la France parmi les grandes nations sportives ;
- la prévention par le sport, la protection des sportifs et la lutte contre les dérives intolérables que constituent le dopage, la violence, le racisme, la tricherie et toutes les formes de discrimination ;
- le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive ;
- la promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif.

Le rayonnement international du sport français et la participation à la régulation des activités sportives au niveau international et européen ajoute une dimension transversale à cette politique ambitieuse.

Le ministère chargé des Sports s'appuie sur son administration centrale et sur son réseau de services déconcentrés pour mettre en œuvre les politiques publiques du sport au plus proche des territoires et des usagers. Un réseau d'établissements publics nationaux permet de répondre aux enjeux d'accompagnement et d'expertise.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le ministère chargé des Sports a élaboré un plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes pour la période 2015-2017. Ce plan vise à répondre de manière plus ambitieuse et plus efficace aux enjeux de la lutte contre le dopage. Il a pour ambition de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène du dopage et de mieux cibler les publics auxquels notre politique doit s'adresser (les jeunes, les sportifs dits de loisir et les sportifs de haut-niveau).

Le plan national comporte 6 objectifs et 14 actions. Différentes actions de ce plan visent à sensibiliser les sportifs sur les risques de dopage que peut induire la consommation de compléments alimentaires.



La MILDECA assure une mission d'animation et de coordination de l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Pour mener à bien sa mission d'animation et de coordination sur la réduction de l'offre et de la demande, la MILDECA :

- place à la disposition des ministères et des partenaires institutionnels des outils communs d'information, de communication, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à leur action ;
- accompagne, en termes de financements et de méthodologie, des projets innovants ;
- contribue, en lien étroit avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et le ministère des Affaires étrangères (MAE), à l'élaboration des positions françaises en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

La MILDECA prépare les décisions du Comité interministériel de lutte contre les drogues et les conduites addictives, présidé par le Premier ministre. En septembre 2013, le comité a adopté le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017

Le plan gouvernemental constitue la feuille de route de l'action des services de l'État en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Il repose sur trois priorités :

- Fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation.
- Prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux.
- Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publique en luttant contre le trafic et contre toutes les formes de délinquance liées aux consommations de substances psychoactives



L'Ordre national des pharmaciens regroupe plus de 74 000 professionnels en exercice (biologistes, hospitaliers, titulaires et adjoints d'officine, pharmaciens responsables de l'industrie pharmaceutique, pharmaciens responsables de la distribution en gros, en métropole, départements et collectivités d'Outre-Mer).

Les principales missions de l'Ordre sont fixées par l'article L. 4231-1 du code de la santé publique :

- Assurer le respect des devoirs professionnels ;
- Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ;
- Veiller à la compétence des pharmaciens ;
- Contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins, notamment la sécurité des actes professionnels.

NB : L'article R. 4235-2 prévoit que le pharmacien « *doit contribuer à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale. Il contribue notamment à la lutte contre la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles et le dopage* ».



Le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm) a pour vocation d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient.

Commission permanente de l'Ordre des pharmaciens, le Cespharm s'adresse à tous les pharmaciens, notamment ceux en contact avec le public (officinaux, biologistes, hospitaliers...), de métropole et d'outre-mer.

Ses principales missions sont :

- Contribuer à l'information et à la formation des pharmaciens dans le domaine de la santé publique ;
- Fournir aux pharmaciens des outils d'information et d'éducation du public ;
- Relayer auprès des pharmaciens les campagnes nationales et mondiales de santé publique ;
- Concevoir et réaliser des actions de santé publique menées par les pharmaciens ;
- Collaborer avec les différents acteurs de la prévention et de l'éducation sanitaire.